

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Fernando Do NASCIMENTO, Pierre BARJON, Frédéric BOISSONNET, Benoît CHAUMARD

Absents ayant donné pouvoir : Virginie LIVET a donné pouvoir Florence RAVINET, Catherine CONSTANTIN a donné pouvoir à Danielle SERILLON, Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Frédéric BOISSONNET,

Absents : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Benoit Chaumard est désigné secrétaire de séance.

Monique Lépine propose de rajouter un point sur « les petits déjeuners »

3/ Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2025 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

FINANCES :

1/ Budget principal

Monsieur le maire cède la présidence à madame Danielle Sérillon, 1^{ère} AJOINTE pour la lecture et le vote du CFU 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 353 115,19	936 887,00	2 290 002,19
	Recettes réalisées (1)	B	834 727,35	970 689,65	1 805 417,00
	Restes à réaliser	C	64 860,00	0,00	64 860,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 214 387,56	1 040 519,39	3 254 906,95
	Dépenses réalisées (1)	E	1 821 132,73	852 184,66	2 673 317,59
	Restes à réaliser	F	15 992,00	0,00	15 992,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-986 405,38	118 504,79	-867 900,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	861 272,37	103 632,39	964 904,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-125 133,01	222 137,18	97 004,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	48 868,00	0,00	48 868,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-76 265,01	222 137,18	145 872,17

D/2025/11 : Approbation du CFU 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle Sérillon 1^{ère} adjointe,

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération N ° D/2022/43 du 14 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SERRIERES ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Après que monsieur le maire se soit retiré de la séance, madame Sérillon soumet le compte financier unique 2024 au vote :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SERRIERES

Monsieur le maire reprend la parole pour l'affectation du résultat 2024

D/2025/12 Affectation du résultat 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		103 632,39		861 272,37		964 904,76
Opérations de l'exercice	852 184,86	970 689,65	1 821 132,73	834 727,35	2 673 317,59	1 805 417,00
Totaux	852 184,86	1 074 322,04	1 821 132,73	1 695 999,72	2 673 317,59	2 770 321,76
Résultat de clôture	0,00	222 137,18	125 133,01	0,00	0,00	97 004,17

Besoin de financement	125 133,01 €	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement	0,00 €	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser	15 992,00	64 860,00 ← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	
Excédent de financement des restes à réaliser	48 868,00	Euros
Besoin total de financement	76 265,01	Euros
Excédent Total de financement	0,00	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	76 265,01 €	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement	0,00 €	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement	145 872,17 €	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents **APPROUVE** l'affectation du résultat **2024**.

Avant le vote du budget 2025, monsieur le maire tient à rappeler l'intensification des conflits dans le monde et notamment en Ukraine et le risque géopolitique qui se renforce dans de nombreux pays. Il évoque le contexte économique au niveau mondial et européen. La croissance devrait rester atone dans la zone euro inférieur à 1 % et l'inflation devrait s'établir autour de 1.8 % d'où des perspectives budgétaires difficiles.

Au niveau national la dette publique devrait atteindre 3303 milliards d'euros soit 113.7 % du PIB et être en augmentation pour 2025. L'adoption du PLF (projet de loi de finances) et certaines mesures pourraient impacter les collectivités locales. A noter également la revalorisation forfaitaire des bases locatives de 1.7 %, et l'augmentation de charges patronales des agents CNRACL ;

Concernant les taux d'imposition 2025, monsieur le maire informe l'assemblée que l'Etat de notification des taux pour 2025 n'a pas été reçu et le vote interviendra lors de la prochaine réunion du conseil municipal. – Il explique que les bases d'imposition ont été relevées automatiquement de 1.7 % et que la commission des finances souhaite maintenir les taux de 2024 à savoir :

Taxe foncière bâtie : 33.34 % - taxe foncière non bâtie : 84.51 % - Taxe habitation : 7.58 %

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Demandes de subventions :

Monsieur le maire donne lecture de plusieurs demandes de subvention sollicitées par diverses associations extérieures qui sont refusées :

- Cen Isère – antenne ile de la platière - pour un montant de 1108.21 €- La commune attribue chaque année la somme de 150 €
- Adapei de Roiffieux : la commune participe à l'opération « brioches » et fait intervenir l'ESAT de Roiffieux pour les repas cantine de l'école.
- AFSEP : Association française des sclérosés en plaque
- APATPH « association pour l'accueil et le travail des personnes handicapées »

Demandes de subventions exceptionnelles

Demande de l'union sportive de foot « Chanas Sablons Serrieres » pour un tournoi à Aigues Mortes : refusée

Demande de subvention exceptionnelle des sauveteurs pour la finale du championnat de France qui se tiendra à SERRIERES les 23 et 24 août 2025 avec un budget prévisionnel à hauteur de 150 000 €. Des financements ont été sollicités auprès de la Région et du Département pour 25 000 € auprès d'Annonay Rhône Agglo pour 17 000 € et à la commune de SERRIERES pour 8 000 €.

Ceci exposé monsieur le maire propose, au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes au CCAS et aux associations dans le cadre du vote du budget 2025.

D/2025/13 : VOTE DES SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS

	MONTANT
CCAS de SERRIERES	500

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA Serrières	100	Association des Sauveteurs	130
AGV Sablons Serrières	100	Association des Sauveteurs sub exceptionnelle	8000
Amicale Laïque	100	FNACA	100
Amicale laïque (forfait garderie)	1000	Hand Ball Sablons Serrières	100
Amicale laïque (participation classe découverte sub except.)	638	Le réveil Sablonnais Serriérois	1144
Amicale laïque (versement sub Département)	448	Les amis de la réserve de l'île la platière	150
Le Gas Vidette	100	Conscrits Sablons/ Serrières	100
Amicale Boules Serrières Sablons	100	Musique et Orgues	100
Association des Maires de l'Ardèche	425	OGEF	18 000
Bibliothèque Sablons	150	PARFER	151
BOCSS	520	Serrières Autrefois	100
Cap sur le Rhône	300	Soleil d'Automne	100
Comité franco-suisse	100	SCV VDI	100
Comité des fêtes	100	Union sportive Chanas Sablons Serrières	732

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents

VALIDE les subventions proposées et leurs inscriptions au budget primitifs 2025 au compte 65748 pour un montant **33 188 €** et au compte 657362 pour un montant de **500 €**

Avant le vote du budget monsieur le maire détaille l'ensemble des projets 2025 avec leur coût prévisionnel. Il indique que ceux-ci seront réalisés sans emprunt nouveau ni relèvement des taux d'imposition des taxes locales ;

TRAVAUX	Coût HT	Coût TTC
Réhabilitation cites Bellerives	268 502	296 586
Travaux Ecole maternelle	348 614	387 836
Travaux réhabilitation local commercial	133 520	156 154
Réfection bas port	57 000	68 400
Réfection 2 app cites florales	21 792	23 971

D/2025/14 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 :

Le conseil municipal,

Vu la présentation des prévisions budgétaires pour 2025 de monsieur le maire qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Considérant que le projet de budget est soumis au vote par chapitre comme suit

Fonctionnement

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	994 426,39	0,00	0,00	1 051 705,17	1 051 705,17	0,00	1 051 705,17	1 051 705,17
011	Charges à caractère général (3)	255 670,39	0,00	0,00	270 205,17	270 205,17	0,00	270 205,17	270 205,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	336 974,00	0,00		306 940,00	306 940,00		306 940,00	306 940,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	200 299,00	0,00	0,00	179 528,00	179 528,00	0,00	179 528,00	179 528,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	792 943,39	0,00	0,00	756 673,17	756 673,17	0,00	756 673,17	756 673,17
66	Charges financières	15 096,00	0,00		8 800,00	8 800,00		8 800,00	8 800,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		7 160,00	7 160,00		7 160,00	7 160,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	15 096,00	0,00	0,00	16 060,00	16 060,00		16 060,00	16 060,00
	Total des dépenses réelles	808 039,39	0,00	0,00	772 733,17	772 733,17	0,00	772 733,17	772 733,17
023	Virement à la section d'investissement	177 700,00			273 500,00	273 500,00		273 500,00	273 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 687,00			5 472,00	5 472,00		5 472,00	5 472,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	186 387,00			278 972,00	278 972,00		278 972,00	278 972,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 051 705,17

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2025

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		890 794,00	0,00	905 833,00	905 833,00	905 833,00
013	Atténuations de charges (2)	9 100,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	44 150,00	0,00	40 480,00	40 480,00	40 480,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	103 222,00	0,00	103 222,00	103 222,00	103 222,00
731	Fiscalité locale	301 477,00	0,00	312 300,00	312 300,00	312 300,00
74	Dotations et participations (2)	226 158,00	0,00	222 639,00	222 639,00	222 639,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	198 000,00	0,00	217 500,00	217 500,00	217 500,00
Total des recettes de gestion des services		882 107,00	0,00	899 741,00	899 741,00	899 741,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	620,00	620,00	620,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	620,00	620,00	620,00
Total des recettes réelles		882 107,00	0,00	900 361,00	900 361,00	900 361,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 687,00		5 472,00	5 472,00	5 472,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 687,00		5 472,00	5 472,00	5 472,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						145 872,17
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 051 705,17

Investissement

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 511 525,56	15 992,00	0,00	1 135 077,29	1 135 077,29	0,00	1 135 077,29	1 151 069,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 854,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	3 702,00	1 763,00	0,00	4 271,00	4 271,00	4 271,00	6 034,00
21	Immobilisations corporelles	583 698,56	14 229,00	0,00	613 012,00	613 012,00	613 012,00	627 241,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	21 000,00	0,00	0,00	387 836,00	387 836,00	387 836,00	387 836,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		610 254,56	15 992,00	0,00	1 005 119,00	1 005 119,00	0,00	1 021 111,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 674 084,00	0,00		74 638,29	74 638,29	74 638,29	74 638,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières		1 674 084,00	0,00	0,00	74 638,29	74 638,29	0,00	74 638,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 444 338,56	15 992,00	0,00	1 079 757,29	1 079 757,29	0,00	1 095 749,29
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 687,00			5 472,00	5 472,00	5 472,00	5 472,00
041	Opérations patrimoniales (7)	58 500,00			49 848,00	49 848,00	49 848,00	49 848,00
Total des dépenses d'ordre		67 187,00			55 320,00	55 320,00	55 320,00	55 320,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								125 133,01

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 650 253,19	64 860,00	1 135 077,29	1 135 077,29	1 199 937,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	773 866,19	64 860,00	664 557,00	664 557,00	729 417,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		773 866,19	64 860,00	664 557,00	664 557,00	729 417,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	470 500,00	0,00	13 200,29	13 200,29	13 200,29
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	28 900,00	28 900,00	28 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
Total des recettes financières		471 500,00	0,00	141 700,29	141 700,29	141 700,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 405 366,19	64 860,00	806 257,29	806 257,29	871 117,29
021	Virement de la section de fonctionnement	177 700,00		273 500,00	273 500,00	273 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	67 187,00		5 472,00	5 472,00	5 472,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		49 848,00	49 848,00	49 848,00
Total des recettes d'ordre		244 887,00		328 820,00	328 820,00	328 820,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						76 265,01

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025 est adopté et voté au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- en fonctionnement dépenses et recettes pour un montant de **1 051 705.17 €**
- en investissement dépenses et recettes pour un montant de **1 276 202.30 €**

2/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

D/2025/15 Approbation du Compte Financier Unique 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	281 000,00	281 000,00	562 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	126 753,12	126 753,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	181 500,00	281 000,00	462 500,00
	Dépenses réalisées (1)	E	9 753,12	27 699,60	37 452,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		G = B - E	-9 753,12	99 053,52	89 300,40
Résultats antérieurs reportés		H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	-9 753,12	99 053,52	89 300,40
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	-9 753,12	99 053,52	89 300,40

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle Serillon 1^{ère} adjointe,

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération N ° D/2022/43 du 14 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Vu le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe lotissement de la commune de SERRIERES ;

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Après que monsieur le maire se soit retiré de la séance, madame Sérillon soumet le compte financier unique 2024 au vote :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement de la commune de SERRIERES.

Monsieur le maire reprend la parole pour l'affectation du résultat 2024

D/2025/16 Affectation du résultat 2024

Monsieur le maire soumet l'affectation du résultat 2024 au vote de l'assemblée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00		0,00		
Opérations de l'exercice	27 699,60	126 753,12	9 753,12	0,00	37 452,72	126 753,12
Totaux	27 699,60	126 753,12	9 753,12	0,00	37 452,72	126 753,12
Résultat de clôture	0,00	99 053,52	9 753,12	0,00	0,00	89 300,40

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

9 753,12 €	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
0,00 €	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
0,00	0,00
0,00	
0,00	
9 753,12	Euros
0,00	
9 753,12 €	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
0,00 €	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
89 300,40 €	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

Délibéré à l'unanimité des présents.

D/2025/17

Monsieur le maire explique que toutes les opérations concernant le projet de lotissement doivent être retracées dans un budget annexe qu'il convient d'adopter,
Le conseil municipal,

- Vu la présentation par monsieur le maire des prévisions budgétaires pour 2024 en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- Considérant que le projet de budget du BP 2024 soumis au vote par chapitre comme suit :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Fonctionnement

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		117 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
011	Charges à caractère général (3)	58 500,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		58 500,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		58 500,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	58 500,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		58 500,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									60 000,00

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		218 500,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		160 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		160 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	58 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		58 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						89 300,40
Total des recettes de fonctionnement cumulées						189 300,40

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Investissement

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	117 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	58 500,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	58 500,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								9 753,12

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	117 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	58 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	58 500,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					9 753,12

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Vote le budget primitif lotissement 2025 au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- En fonctionnement dépenses pour **60 000 .00 € en recettes pour 189 300.40 €**
- En investissement dépenses et en recettes pour **39 753.12 €**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

D/2025/18 : ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement, pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, notamment dans le cadre du financement des opérations d'investissements en cours de réalisation, la commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire ; l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds en cas de nécessité.

Ainsi monsieur le maire propose à l'assemblée de contracter auprès d'un établissement bancaire pour les raisons précitées, une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **MANDATE** monsieur le maire afin de contacter différents établissements bancaires pour négocier la meilleure offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € - **AUTORISE** le maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

- 1/ Cités Bellerives : Réhabilitation thermique

Pierre Yves Boudin indique que l'entreprise Sud Est Façade a installé sa base de vie et a procédé au montage de l'échafaudage. Il a été convenu qu'une réunion de chantier aurait lieu tous les lundis – Celui-ci ci devraient durer 3 mois.

Il indique également que les locataires ont été reçus et informés du déroulement des travaux.

- 2/ Local commercial ex Bateau d'Emile »

D/2025/19 : Attribution du marché

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'appel d'offres lancé le 7 février 2025 selon la procédure adaptée pour la réhabilitation d'un local commercial en boucherie. Monsieur le maire rappelle que le marché était constitué de 9 lots.

Monsieur le maire explique que la date de réception des offres était fixée au 25 février 2025 12 h 00 et que 26 dossiers ont été déposés – Le 27 février 2025 une invitation à négocier a été transmise aux entreprises avec réception de leur nouvelle offre au 5 mars 2025 -

Monsieur le maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 12 mars et à l'appui de l'analyse réalisée par le maître d'œuvre a proposé de retenir les entreprises classées N°1 au regard des critères émis dans le règlement de consultation l'ensemble des lots sauf le lot N°4, en effet les propositions techniques à l'appui des offres n'étant pas satisfaisantes, des informations complémentaires ont été demandées.

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer pour l'attribution du marché pour les lots N°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, et 9 :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents : **DECIDE** d'attribuer le marché aux entreprises pour les lots suivants :

- **Lot N° 1 démolition, terrassement, Vrd, gros œuvre** : Entreprise GENTON Maçonnerie – 38 150 VILLE SOUS ANJOU pour un montant HT : 31 452.39 €

Lot N° 2 : Menuiserie extérieure Entreprise Sarl Menuiserie CHAUTANT – 26 140 SAINT RAMBERT D'ALBON pour un montant HT de 3 560.00 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Lot 3 : Serrurerie métallerie : Entreprise BORET Sarl – 26 140 SAINT RAMBERT D'ALBON pour un montant HT de 13 951.89 €

Lot N° 5 : Plâtrerie, peinture, faux plafonds : Entreprise MARRON frères – 38 200 JARDIN pour un montant HT : 9 000.00 €

LOT N°6 : Menuiserie intérieure Entreprise SARL MENUISERIE CHAUTANT – 26 140 SAINT RAMBERT D'ALBON pour Montant HT : 1 708.00 €

LOT N° 7 : Revêtement de sols et muraux Entreprise CARROT – JLC carrelage – 38 150 SONNAY pour un montant HT 17 270.00 €

LOT N°8 : Electricité : Entreprise RCE réalisation construction électrique - 07100 BOULIEU les ANNONAY pour un montant HT 23 770.00 €

LOT N° 9 : Plomberie, ventilation, chauffage : Entreprise Grange et fils – 07340 FELINES pour un montant HT : 27 900 €

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant au marché précité.

D/2025/20 : Mission de contrôle technique et contrat des missions connexes :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Que dans le cadre des travaux de réhabilitation du local commercial il est nécessaire de faire appel à un bureau spécialisé chargé de contrôler notamment la solidité des ouvrages et équipements et la sécurité des personnes pendant la durée des travaux.

Monsieur le maire explique que 2 bureaux de contrôles ont été consultés pour cette mission et que le choix s'est porté sur le moins disant à savoir :

- Bureau Véritas Construction pour un montant de **2 890 € HT**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents :

PREND acte de la mission de contrôle technique confiée à Bureau Veritas Construction pour un montant de **2 890 € HT**

- **3/ Local commercial glacier et location-vente de cycles 275 quai Jules Roche Sud**

D/2025/21 Bail Commercial -

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de bail à intervenir entre la commune et la SAS TIBI .

Monsieur le maire rappelle que l'activité principale de ce commerce « salon de thé, glacier avec consommation sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées, snacking » avec le maintien de location et vente de Vélo. En remplacement du commerce de location et vente de vélo tenu par M Mikael Chardon qui lui cède son fonds de commerce.

Monsieur le maire explique que le bail commercial sera consenti au preneur pour un période de 9 ans moyennant un loyer annuel de 6 570 € HT soit 547,50 € HT mensuel.

Il propose d'accorder au preneur une remise de loyer pour le porter à 1 euro symbolique pour une période de 3 mois à compter de l'ouverture au public soit le 1^{er} mai 2025. En tout état de cause la franchise prendra effet à compter de cette date.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant au bail précité.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

D/2025/22 : Cession du domaine public quai Jules Roche Nord-rectification

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 décembre 2024 autorisant la cession du domaine public quai Jules Roche nord au profit de monsieur Pierre BOUSSET pour une surface de 66 m² et au profit de monsieur Robin Marthouret pour une surface de 15 m².

Monsieur le maire rappelle que la cession du domaine avait été consenti moyennant un prix calculé sur la base de 10 années de redevance d'occupation x 10 € x le nombre m² à acquérir conformément à la délibération N° D/2024/25 du 15 avril 2024.

Monsieur le maire indique qu'une erreur a été constatée sur le prix de vente dans la rédaction de la délibération du 18 décembre 2024, et il convient de la corriger.

Monsieur le maire demande à son conseil municipal d'acter cette correction,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré par à l'unanimité des présents :

PREND ACTE de la correction apportée concernant le prix de cession à savoir 10 années de redevance d'occupation x 10 € x le nb de m² à acquérir (cf. délibération du 15 avril 2024)

DIT QUE le prix de vente est fixé à **100 € le m²**

MANDATE monsieur le maire pour transmettre la présente délibération aux notaires chargés de la rédaction des actes de vente.

D/2025/23 : Acquisition de la parcelle AE 59

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'offre de Mme Brigitte Gouteron qui propose l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain lui appartenant cadastrée AE 59 pour une surface de 273 m² et située à côté de l'aire de camping-car.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la vendeuse a fixé le prix de vente à 1500 €, le prix étant ferme et définitif.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DONNE son accord pour acquérir la parcelle AE 59 au prix de 1500 Euros - **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

D/2025/24 : Aliénation d'une partie de chemin rural et cession de la parcelle communale AH 68 « La Garenne » - rectification

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 décembre 2024 autorisant la cession, à Maxime Hanser et madame Noémie Belin, d'une partie du chemin rural sis « la garenne (Lot A) et la cession de la parcelle AH 68 (lot C). Or une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération en effet le délaissé de voirie de 6 ca (lot B) issu du plan de bornage a été cédé par erreur aux preneurs alors qu'il reste propriété de la commune conformément au plan de division établi par monsieur Philippe Lacour géomètre.

Monsieur le maire demande à son conseil municipal d'acter cette correction,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :

PREND ACTE de la correction apportée concernant le délaissé de voirie d'une surface de 06 ca (lot B) qui reste propriété de la commune conformément au plan de bornage qui sera annexé à la présente. **MANDATE** monsieur le maire pour transmettre la présente délibération au notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

D/2025/25 : Renouvellement de la convention « petits déjeuners »

Monique Lépine rappelle à l'assemblée la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » à l'Ecole maternelle depuis 2022- Elle rappelle que dans le cadre de ce dispositif une participation financière est allouée à la commune pour l'achat de denrées alimentaires soit 1.30 € par enfant pour 2 petits déjeuners par semaine ;

Ceci exposé monsieur le maire propose au conseil de reconduire ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025 et de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la commune et le ministère de l'Education Nationale

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DECIDE de reconduire dispositif « petits déjeuners » pour les enfants de l'Ecole maternelle pour l'année scolaire 2024/2025.

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le ministère de l'Education Nationale.

Informations diverses

Danielle Sérillon informe l'assemblée que le recensement sur la commune est terminé. Elle remercie les agents recenseurs pour leur travail. La population est arrêtée à 1117 habitants ;
A noter le nombre important de logements vacants recensés (95) ;

Salon du livres : 150 visiteurs ; les auteurs présents ont apprécié l'accueil de la mairie et celle du comité des fêtes, et ont été très satisfaits de la vente leurs ouvrages.

Danielle Serillon remercie Catherine Constantin pour l'organisation de cette journée.

Monsieur le maire rappelle que la cérémonie du 19 mars aura lieu à 18 h 00 départ du jardin d'enfant ;

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20 H 25

Le maire

Le secrétaire